

Que faire si je suis victime d'intimidation?

- > Je m'affirme en regardant celui qui m'intimide droit dans les yeux, et en lui disant clairement d'arrêter.
- > Je reste calme et je contrôle ma colère, car cela peut empirer les choses.
- > Je parle de ce que je vis à mes amis et à des adultes en qui j'ai confiance afin d'obtenir de l'aide.
- > Je choisis des endroits sans danger, je m'entoure d'amis ou je me tiens là où des adultes sont présents.
- > Je tente de m'impliquer dans des activités avec d'autres jeunes.



C'est faux de penser que les choses vont s'arranger toutes seules si je n'en parle pas.

Je me fais confiance et je me rappelle que c'est mon droit de me faire respecter et de me sentir en sécurité à l'école, ainsi que partout ailleurs (comme dans les environnements virtuels).

Le personnel scolaire est responsable de ma protection et est là pour m'aider durant les heures d'école.

C'est quoi la différence entre « snitcher/stooler » et « dénoncer »?

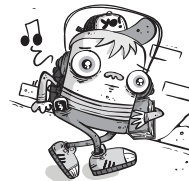


Yo!! Ce n'est pas cool de raconter ses problèmes à un adulte ou à un autre jeune... J'veux pas être un « SNITCH » ou un « STOOL »!

« **SNITCHER/STOOLER** » : C'est rapporter une situation dans le but de nuire, ou pour en tirer avantage (en obtenant de l'argent, des services, des privilèges).

« **DÉNONCER** » : C'est rapporter une situation dans le but d'aider quelqu'un qui a un problème ou afin d'aller chercher de l'aide pour soi-même.

PROJET « Héros ou pas, AGIS »



Créé par et pour des jeunes de 12 à 15 ans :

- > Pour sensibiliser les témoins d'intimidation au rôle important qu'ils peuvent jouer;
- > Pour lutter contre l'intimidation en milieu scolaire en misant sur la mobilisation et l'engagement des jeunes.



L'éléphant « AGIS » :

- > Représente l'image et les valeurs rattachées au grand pouvoir qu'ont les témoins.
- > Symbolise la **FORCE**, la **DÉTERMINATION**, la **LOYAUTÉ** et le **COURAGE**.
- > Est pacifique, fonctionne bien seul ou en groupe, et fait preuve d'une grande force de même que d'un sentiment de solidarité hors du commun.
- > Suscite le respect et l'admiration.



J'utilise l'autocollant repositionnable « AGIS » pour afficher mon engagement dans la prévention de l'intimidation sous toutes ses formes!

Quelles sont les conséquences pour l'intimidateur?

Code de vie de l'école

- > Chaque école utilise un code de vie qui indique les comportements attendus.
- > Le non-respect des règles du code de vie implique des conséquences variant selon le comportement.

Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)

- > Plusieurs comportements sont définis comme des infractions dans le *Code criminel*.

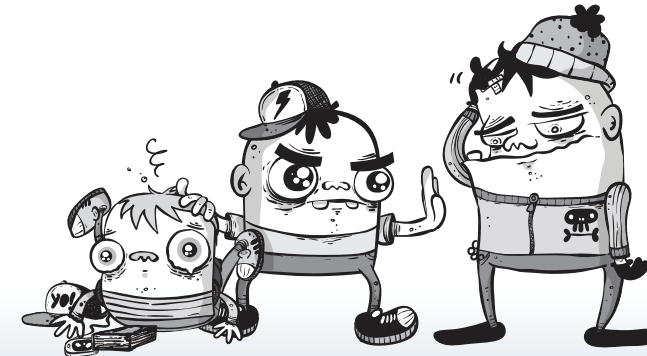
Selon la gravité de la situation, les policiers peuvent être appelés à intervenir et l'intimidateur pourrait ainsi faire face à des accusations criminelles telles que : intimidation, voies de fait, vol qualifié (taxage), méfait, harcèlement criminel, etc.



Au Canada, je suis responsable de mes gestes dès l'âge de 12 ans.

Si je commets un acte criminel, les policiers peuvent m'arrêter et porter des accusations. Si je suis déclaré coupable, je peux recevoir une sentence qui sera inscrite dans mon dossier criminel.

Pour plus d'infos : www.educaloi.qc.ca ou facebook.com/EducloIJeunesse ou [#droitenclasse](https://twitter.com/EducloI).



Héros ou pas, AGIS

C'est quoi, l'intimidation?

> C'est la **répétition** de gestes ou de paroles (intentionnels ou non) qui créent un sentiment de détresse chez la victime, et ce, dans un contexte d'un rapport de force inégal avec l'agresseur.

L'intimidation peut prendre plusieurs formes

Intimidation physique	Intimidation psychologique	Intimidation relationnelle	Cyberintimidation
• Faire mal à quelqu'un (avec son corps ou des objets) • Cracher sur une personne • Voler ou endommager les effets personnels d'autrui • « Taxer » une personne, c'est-à-dire lui prendre ses biens ou la priver de ses droits en utilisant la force ou la menace d'un groupe • Faire preuve de violence dans ses relations amoureuses	• Insulter et injurier • Donner des surnoms moqueurs • Commenter ou ridiculiser l'apparence, l'intelligence, la façon de parler ou l'origine ethnique, la religion ou l'orientation sexuelle de quelqu'un • Menacer • Harceler	• Partir des rumeurs • Ignorer la personne, la rejeter • Exclure quelqu'un des activités du groupe • Utiliser son réseau social (famille/amis) pour nuire à l'autre	• Utiliser la technologie (médias sociaux, courriels, messages textes, etc.) pour faire du tort à quelqu'un • Envoyer des messages méchants ou menaçants • Mettre en ligne des photos gênantes ou indésirables • Créer un site Web dans le but d'humilier une autre personne

Y a-t-il une différence entre un conflit, une blague et de l'intimidation?

> L'intimidation n'est pas une taquinerie qui fait rire tout le monde, ni une simple dispute entre amis qu'on peut rapidement oublier.

Les blagues peuvent devenir de l'intimidation si elles sont répétitives et qu'elles créent un sentiment de détresse chez la personne visée.

Et ça, même si je n'avais pas l'intention de lui causer du tort!

Que faire si je suis témoin d'intimidation?

« **Héros ou pas, AGIS** » : je peux faire une différence!

Si je suis témoin d'intimidation, mes actions sont importantes. Je fais partie de la solution et j'**AGIS** en fonction des circonstances. Plusieurs choix s'offrent à moi. Je peux :

Aider la victime en avisant un adulte, surtout si je pense que la situation pourrait être dangereuse.

Grouper avec d'autres témoins pour décourager l'intimidateur.

Intervenir en signifiant verbalement mon désaccord (si je me sens en sécurité).

Soutenir et reconforter la victime pour lui démontrer qu'elle n'est pas seule. Je l'encourage à demander de l'aide et à dénoncer la situation.

Les intimidateurs aiment avoir un auditoire : la simple présence de témoins, même s'ils ne parlent pas, peut les encourager à continuer leurs actes d'intimidation.

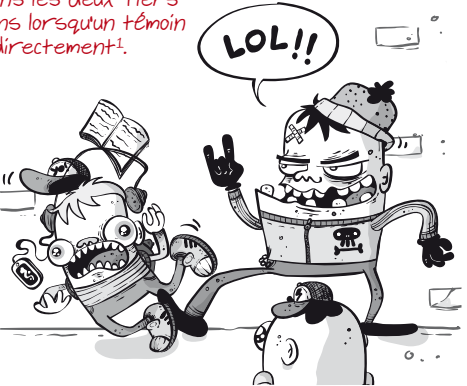
C'est pourquoi j'AGIS pour ne pas rester dans le rôle de spectateur.

Si je ris, que je pose des gestes ou dis des paroles qui encouragent l'intimidateur, je deviens son complice.

Agir ne veut pas dire devenir un justicier! On ne règle pas un problème de violence par la violence.

?? *Efficaces les témoins?*

Savais-tu que 88 % des actes de violence se font devant des témoins et que les agressions cessent à l'intérieur de 10 secondes dans les deux tiers des situations lorsqu'un témoin intervient directement¹.



¹Hawkins, D. L., D. Pepler, et W. M. Craig. « Peer interventions in playground bullying », *Social Development*, 2001.

Ressources d'aide

Pour toute urgence : 9-1-1

Pour conseils et références : Ton poste de quartier 514 280-01XX (XX représentant le numéro de ton poste de quartier)

Info-Crime : Pour transmettre de l'information de façon **confidentielle et anonyme** 514 393-1133

Par texto : 274637 (taper ICM / ESPACE / votre message)

Sur Internet : www.infocrimemontreal.ca

Tel-Jeunes : 1 800 263-2266 • Par texto : 514 600-1002

Sur Internet : www.teljeunes.com (section Informe-toi)

Sur Facebook : <https://www.facebook.com/teljeunes>

Jeunesse, J'écoute : 1 800 668-6868

Sur Internet : www.jeunessejecoute.ca (section Ados et Jeunes)

Sur Facebook : <https://www.facebook.com/Jeunessejecoute>

CAVAC : 1 866 LE CAVAC (1 866 532-2822)

Sur Internet : www.cavac.qc.ca

Centre de référence du Grand Montréal : 514 527-1375

Sur Internet : www.info-reference.qc.ca

Idée originale : Poste de quartier 48 – École de la Lancée. 2014
Illustrations : ASTRO

Un merci tout particulier à Info-Crime Montréal pour son précieux soutien.